



## Fiche Signalétique (GHS)

### 1. IDENTIFICATION

**Identificateur de produit**

**Nom du produit:** Fierce® Herbicide

**Numéro d'homologation, Loi sur les 31117 produits antiparasitaires:**

**Référence(s) VC:**

**1869**

**Synonymes**

Torpedo Herbicide (Reg. No. 31559), Fierce Manufacturing Use Product (Reg. No. 31863) and Fierce Master Herbicide (Reg. No. 33116)

**Produit signalément:** Herbicide

*Fierce* est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

**Usage recommandé** Utiliser conformément aux instructions de l'étiquette

**Restrictions conseillées pour l'utilisation** Pas d'information disponible

**Renseignements sur le fournisseur de la fiche signalétique**

**FABRICANT/DISTRIBUTEUR**

VALENT CANADA, INC.  
3-728 Victoria Road South  
Guelph, Ontario N1L-1C6  
(519) 767-9262  
www.valent.ca

**NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE**

URGENCE SANTÉ OU  
DEVERSEMENT (24 h):  
(800) 682-5368  
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC  
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

**24 Numéro de téléphone d'urgence 24h / 24 :** 800-682-5368

**Restrictions on emergency number** Aucune

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification** Per WHMIS 2015

This product has been classified under the Guidelines of 2015 Health Canada requirements and the implementation of the GHS (Revision 5) under HPR and the HPA.

Acute toxicity - Inhalation (Dusts/Mists)	Catégorie 4
Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2

**Numéro d'appel d'urgence:** (800) 682-5368  
**Numéro de révision:** 5

**N° de la fiche signalétique:** CAN-0438  
**Date de révision:** 09-24-2018

**Éléments pour les étiquetes****ATTENTION****Déclarations sur les risques**

Nocif par inhalation  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
Provoque des irritations cutanées et oculaires.

**Precautionary Statements - Prevention**

Obtenir les instructions spéciales avant toute utilisation  
Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises  
Porter une des gants / une protection pour les vêtements / une protection pour les yeux / une protection pour le visage  
Éviter de respirer les poussières/buées/gaz/émanations/vapeurs/aérosols  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien aéré  
Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail

**Precautionary Statements - Response**

EN CAS d'exposition ou si vous êtes inquiet : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux

**Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si cela est facile à faire. Continuer à rincer

**Peau**

IF ON SKIN: Wash with plenty of water and soap  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux  
Avant toute utilisation, retirer les vêtements contaminés et les mettre au lavage

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION: emmener la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer  
Call a POISON CENTER or doctor if you feel unwell

**Precautionary Statements - Storage**

Garder sous clef

**Precautionary Statements - Disposal**

Évacuer le contenu et le contenant vers des installations d'élimination des déchets autorisées

**AUTRES INFORMATIONS**

Très toxique pour la vie aquatique, effets durables

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Substance**

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368  
Numéro de révision: 5

N° de la fiche signalétique: CAN-0438  
Date de révision: 09-24-2018

Sans objet.

### Mélange

**Synonymes** Torpedo Herbicide (Reg. No. 31559), Fierce Manufacturing Use Product (Reg. No. 31863) and Fierce Master Herbicide (Reg. No. 33116).

Chemical name	CAS No.	Weight-%	Hazardous Material Information Review Act registry number (HMIRA registry #)	Date HMIRA filed and date exemption granted (if applicable)
Flumioxazin	103361-09-7	33.5	-	-
Pyoxasulfone	447399-55-5	42.5	-	-
Hydrated Amorphous Silica	112926-00-8	0.45 - 0.55 *	-	-
Other ingredients	Various CAS#s	21 - 26	-	-

\* Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme secret commercial.

## 4. PREMIERS SOINS

### Premiers soins

<b>Conseils généraux</b>	Prenez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire lorsque vous consultez un médecin.
<b>Inhalation</b>	Déplacez la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence de bouche à bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils.
<b>Contact avec les yeux</b>	Garder les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et après les 5 premières minutes, continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>Contact avec la peau</b>	Retirer tout vêtement contaminé. Laver à l'eau savonneuse. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15-20 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. Demandez au patient de siroter un verre d'eau s'il est capable d'avalier. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
<b>Auto protection des premiers secours</b>	Assurez-vous que le personnel médical est au courant de quel produit il s'agit, afin qu'ils puissent prendre des précautions pour se protéger et pour empêcher la propagation de la contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8).

### Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

**Symptômes** Pas d'information disponible.

### Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

**Note aux médecins** Traiter de façon symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Suitable Extinguishing Media** Le dioxyde de carbone, poudre chimique, de la mousse ou de l'eau.

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368  
 Numéro de révision: 5

N° de la fiche signalétique: CAN-0438  
 Date de révision: 09-24-2018

<b>Grand feu</b>	MISE EN GARDE: L'utilisation d'eau pulvérisée lors de la lutte contre un incendie peut être inefficace.
<b>Unsuitable extinguishing media</b>	Ne pas répandre le matériau déversé avec des jets d'eau à haute pression.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	Pas d'information disponible.
<b>Produits de combustion dangereux:</b>	La décomposition thermique ou la combustion peut produire des gaz ou des vapeurs nocifs / irritants tels que des oxydes d'azote, des oxydes de carbone, du fluorure d'hydrogène ou des composés organiques.
<b>Données sur l'explosion</b>	
<b>Sensitivity to mechanical impact</b>	Aucune.
<b>Sensitivity to static discharge</b>	Aucune.
<b>Équipement de protection spécial pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre les incendies. Use personal protection equipment.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.
<b>Autres informations</b>	Se référer aux mesures de protection énumérées aux sections 7 et 8.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Réduisez la poussière en suspension dans l'air. Évitez le ruissellement dans les égouts pluviaux ou autres masses d'eau. Gardez bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Nettoyer immédiatement le déversement. Aspirer ou balayer le matériau et le placer dans un contenant à déchets chimiques. Laver avec de l'eau et du savon. Ramasser le liquide de lavage avec un absorbant supplémentaire et le placer dans un contenant à déchets chimiques. Empêcher l'eau de lavage de pénétrer dans les eaux de surface ou dans les égouts. Porter un équipement de protection individuelle.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Avant toute utilisation, retirer les vêtements contaminés et les mettre au lavage. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
---	--

### Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

<b>Conditions d'entreposage</b>	Conserver / entreposer dans le récipient d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder sous clef. Ne pas introduire de formule ou de
---------------------------------	--

solution diluée dans des récipients pour aliments ou boissons. Ne pas contaminer la nourriture ou l'affouragement. Conserver hors de la portée des enfants.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

**Exposure Limits** Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient aucune matière dangereuse assujettie aux limites de contamination en milieu de travail déterminées par les organismes de réglementation de la région spécifique.

Chemical name	Alberta	British Columbia	Ontario	Quebec
Hydrated Amorphous Silica		TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>

### Sécurité intégrée appropriée

**Mécanismes techniques** Douches  
Points de lavage des yeux  
Systèmes d'aération.

### Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

**Protection des mains** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps** Utilisez des tenues de protection appropriées. Applicateurs et autres gestionnaires doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes. Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser un produit du tabac ou d'utiliser les toilettes.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**General hygiene considerations** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et une protection pour les yeux/le visage. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

**État physique** Granulés fluids  
**Aspect** granulés  
**Couleur** brun  
**Odeur** de moisi  
**seuil d'odeur :** Pas d'information disponible

<u>PROPERTIES</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	6.72 (1% suspension)	À 22 ° C

<b>Point de fusion/congélation</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun à notre connaissance
<b>Limites d'inflammabilité supérieure</b>	Donnée non disponible	
<b>Limites d'inflammabilité inférieure :</b>	Donnée non disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Densité gazeuse</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Densité relative</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Coefficient de partage</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Viscosité cinématique</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Viscosité dynamique</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance

**AUTRES INFORMATIONS**

<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de ramollissement</b>	Pas d'information disponible
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible
<b>VOC (EPA METH.24) (G/L)</b>	Pas d'information disponible
<b>Liquid Density</b>	42.4 lb/ft <sup>3</sup>
<b>Masse volumique apparente</b>	Pas d'information disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Néant dans des conditions normales de traitement.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucun connu suivant les informations fournies.
<b>Produits incompatibles</b>	Aucun connu suivant les informations fournies.
<b>Produits de décomposition nocifs :</b>	La décomposition thermique ou la combustion peut produire des oxydes d'azote, des oxydes de carbone, du fluorure d'hydrogène.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë:**

L'information suivante est pour un produit similaire.

Toxicité orale LD <sub>50</sub> (rats)	> 5,000 mg/kg (female)	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité cutanée LD <sub>50</sub> (les rats)	> 5,000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité par inhalation LC <sub>50</sub> (rats)	> 2.04 mg/L	Catégorie de toxicité	IV
Irritation d'oeil (lapin)	Modérément irritant	Catégorie de toxicité	III
Une irritation de la peau (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	III

Sensibilisation de la peau (cobayes) Pas un sensibilisateur de contact. Catégorie de toxicité Sans objet

### CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

Chemical name	IARC	OSHA - Select Carcinogens	NTP :
Flumioxazin	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée
Pyroxasulfone	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée
Hydrated Amorphous Silica	Not Listed	N'est pas classée	N'est pas classée
Other ingredients	N'est pas classée	Not Listed	N'est pas classée

### TOXICITÉ DU FLUMIOXAZIN TECHNIQUE:

**SUBCHRONIQUE:** Les effets attribuables au Flumioxazin technique constatés chez les rats suivant des expositions subchroniques à fortes doses étaient du type hématotoxiques, comprenant anémie et augmentation du poids du foie, de la rate, du cœur, des reins et de la thyroïde. Chez les chiens, les effets provoqués par de fortes doses comprenaient une légère prolongation de la durée céphalique, une augmentation du taux de cholestérol et de phospholipides, phosphatase alcaline élevée, augmentation du poids du foie et anomalies hépatiques histologiques. La concentration sans effets observés (NOEL) la plus basse lors des études subchroniques était de 30 ppm lors d'une étude de toxicité de trois mois chez les rats.

**CHRONIQUE/CANCÉROGÉNÉCITÉ:** Lors d'une étude d'un an sur l'alimentation des chiens, le Flumioxazin technique a provoqué des anomalies au niveau biochimique et une augmentation du poids des foies à des doses de 100 et de 1.000 mg/kg/jour. Des anomalies histologiques minimales attribuables au traitement ont été constatées au niveau du foie des animaux du groupe des 1.000 mg/kg/jour. Selon ces données, la NOEL est de 10 mg/kg/jour. L'administration diététique de Flumioxazin technique pendant 18 mois a provoqué des anomalies hépatiques chez les souris recevant des doses de 3.000 ou 7.000 ppm. Aucun signe d'oncogénéicité lié au traitement n'a été constaté. La NOEL pour cette étude est de 300 ppm. L'administration diététique de Flumioxazin technique pendant 24 mois a provoqué de l'anémie et de la néphropathie chronique chez les rats recevant 500 ou 1.000 ppm. L'anémie a duré pendant tout le traitement, mais elle n'était cependant pas de nature progressive ou aplasique. Aucun signe d'oncogénéicité n'a été observé. La NOEL pour cette étude est de 50 ppm.

**TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT:** Le Flumioxazin technique a provoqué une toxicité de croissance chez les rats en l'absence de toxicité maternelle à des doses de 30 mg/kg/jour par voie orale, et à 300 mg/kg/jour par voie cutanée. Les anomalies de croissance constatées consistaient principalement d'une réduction dans le nombre de fœtus vivants et du poids des fœtus, ainsi que d'une décroissance dans le nombre de corps vertébraux coccygiens ossifiés. Les NOEL des études de toxicité de croissance orale et dermique chez le rat étaient de 10 et 100 mg/kg/jour respectivement. La réaction chez les lapins était très différente de celle des rats. Aucune toxicité de croissance n'a été constatée chez les lapins à des doses allant jusqu'à 3.000 mg/kg/jour, dose nettement supérieure à la NOEL maternelle de 1.000 mg/kg/jour.

**PROCRÉATION:** Une toxicité reproductive a été constatée chez les mâles F1 et les femelles P1 et F1 à 300 ppm de Flumioxazin technique, la plus forte des doses essayées, et qui a également provoqué des signes de toxicité systémique. Une toxicité a été également constatée chez la progéniture des F1 et F2 à des doses d'au moins 200 ppm.

**MUTAGÉNÉCITÉ:** Le Flumioxazin technique n'était pas mutagène dans la majorité des analyses *in vitro* : analyse de mutation génétique et d'aberration chromosomique en l'absence d'activation métabolique. Dans trois analyses, *in vivo* l'aberration chromosomique, la synthèse DNA non programmée et l'analyse du micronucleus, le Flumioxazin technique ne s'est pas avéré mutagène. La seule réaction positive a eu lieu lors de l'analyse d'aberration chromosomique *in vitro*, en présence d'activation métabolique. Dans l'ensemble, le Flumioxazin technique ne constitue pas de danger génétique.

### TOXICITÉ DE PYROXASULFONE TECHNIQUE:

**SUBCHRONIQUE :** Effets liés Pyroxasulfone comprennent une augmentation de AST, légère foie et les reins poids

augmente, l'augmentation de cardiomyopathie, une hypertrophie hépatocellulaire centro-lobulaire et hyperplasie muqueuse vésicale urinaire. La NOAEL chez les rats était de 50 ppm. Aucune neurotoxicité a été observée à des doses aiguës à des rats aussi élevées que 2000 mg / kg.

**CHRONIQUE/CANCÉROGÉNITÉ :** Pyroxasulfone produit une augmentation de l'incidence de la vessie papillomes à cellules transitionnelles urinaires chez les rats mâles dans une étude de carcinogénité de deux ans.

**PROCRÉATION :** Pyroxasulfone ne produit pas d'effets sur la fertilité ou l'embryon à la posologie dont la toxicité générale chez les parents a été observée.

**Mutagénité:** Pyroxasulfone n'est pas mutagène selon les résultats d'un test, test d'aberration chromosomique *in vitro* inverse mutation et en os essai de micronucleus osseuse de souris *in vivo*.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### TOXICITÉ AVIAIRE:

Le Flumioxazin technique est essentiellement non toxique pour les espèces aviaires. Les résultats suivants ont été obtenus à partir d'études portant sur le Flumioxazin technique:

Orale LD<sub>50</sub> chez le colin de Virginie: supérieure à 2.250 mg/kg  
Diététique LC<sub>50</sub> chez le colin de Virginie: supérieure à 5.620 ppm  
Diététique LC<sub>50</sub> chez le canard colvert: supérieure à 5.620 ppm

Aucune anomalie reproductive n'a été constatée chez les colins de Virginie exposés à des doses alimentaires de Flumioxazin technique de 500 ppm. Chez les canards colvert, une diminution légère, mais non statistiquement significative, du nombre des naissances et des survivants de 14 jours d'âge a été observée. Une NOEL de 250 ppm a été adoptée pour cette étude.

Les résultats suivants ont été obtenus à partir d'études avec Pyroxasulfone Technique:

LD<sub>50</sub> colin de Virginie: plus de 2250 mg / kg

### TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:

Le Flumioxazin technique est de légèrement à modérément toxique pour les poissons d'eau douce, modérément toxique pour les invertébrés d'eau douce,



modérément toxique pour les poissons estuariens et marins, et de modérément à extrêmement toxique pour les invertébrés estuariens et marins, selon les tests suivants:

LC<sub>50</sub> à 96 heures pour la truite: 2.3 mg/L  
 LC<sub>50</sub> à 96 heures pour le centrarchidé bleu: supérieure à 21 mg/L  
 LC<sub>50</sub> à 48 heures pour la daphnie magna: 5.5 mg/L  
 LC<sub>50</sub> à 96 heures pour le cyprinodon variegatus: supérieure à 4.7 mg/L  
 EC<sub>50</sub> (dépôt de coquille) à 96 heures pour l'huître américaine: 2.8 mg/L  
 LC<sub>50</sub> à 96 heures pour la mysis: 0.23 mg/L  
 NOEC pour poisson en début de vie (truite): > 7.7 µg/L, < 16 µg/L  
 NOEC de toxicité chronique (mysis) : > 15 µg/L, < 27 µg/L  
 NOEC de toxicité chronique (daphnie magna): > 52 µg/L, < 99µg/L

Pyroxasulfone TGAI est très toxique pour les organismes aquatiques, une attention particulière devrait être accordée aux plantes aquatiques.

#### **TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:**

Flumioxazin Technique est pratiquement non toxique pour les abeilles. La LC50 aiguë par contact pour les abeilles est supérieure à 105 mg / abeille.  
 Pyroxasulfone technique est pratiquement non toxique pour les abeilles. Le contact aiguë (48 heures) LD50 chez les abeilles est supérieure à 100 mg / abeille.

#### **Information supplémentaire au sujet de l'environnement:**

Ce produit est les usines toxiques de non-cible et les invertébrés aquatiques. Ne vous appliquez pas directement à l'eau, aux secteurs où l'eau de surface est présente ou aux secteurs intertidaux au-dessous de la marque moyenne d'hautes eaux. Ne vous appliquez pas où l'écoulement est susceptible de se produire. Ne vous appliquez pas où les conditions atmosphériques favorisent la dérive des secteurs traités. Ne souillez pas l'eau en nettoyant l'équipement ou en ayant les eaux de lavage ou le rinsate d'équipement.

### **13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

#### **Méthodes de traitement des déchets**

<b>Waste from residues/unused products</b>	Éliminer les déchets conformément à la législation environnementale.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

### **14. TRANSPORTATION INFORMATION**

<b>Appellation réglementaire pour le transport terrestre:</b>	Non réglementé pour le transport de sol domestique par US DOT ou Canada TDG.
<b>Remarques:</b>	Aucune
<b>Guide des mesures d'urgence:</b>	Sans objet

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :**

UN3077 Substance dangereuse pour l'environnement, solide, N.O.S. (Flumioxazine, Pyroxasulfone), 9, III, polluant marin

**Remarques:**

Emballage unique et interne inférieur 5 L (liquid) ou 5 kg net (solides) exclus de la réglementation des Marchandises Dangereuses -- voir IATA Special Provision A197.

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :**

UN3077 Substance dangereuse pour l'environnement, solide, N.O.S. (Flumioxazine, Pyroxasulfone), 9, III, polluant marin

**Remarques:**

Emballage unique ou intérieure moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) sont exclues de l'marchandises dangereuses - voir IMDG 2.10.2.7.

**RÉFÉRENCE EMS :**

F-A, S-F

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Règlementations sur la sécurité, la santé et l'environnement/particularités législatives quant à la nation pour la substance ou le mélange**

Chemical name	LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA:	LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA:	EINECS:
Hydrated Amorphous Silica	Present		

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

**Règlements relatifs aux pesticides:** Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usag des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

**RÈGLEMENTS PROVINCIAUX:** Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

**International Regulations**

**The Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer** Sans objet

**The Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants** Sans objet

**The Rotterdam Convention** Sans objet

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**Raison de lémission:** Informations mises à jour pour respecter les réglementations WHMIS 2015 (GHS).

**N° de la fiche signalétique:** CAN-0438

**Numéro d'homologation, Loi sur 31117**

**les produits antiparasitaires:**

**Numéro de révision:** 5

**Date de révision:** 09-24-2018

**Remplace la fiche émise le:** January 13, 2014

**Personne responsable:** Valent U.S.A. LLC, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont fournis de bonne foi et jugés exacts au moment de la préparation de la FDS. Toutefois, dans la mesure compatible avec la loi applicable, Valent Canada, Inc. et de ses filiales ou sociétés affiliées étendent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, dans la mesure compatible avec la loi applicable, ni Valent Canada, Inc. ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées représente ou

**Numéro d'appel d'urgence:** (800) 682-5368  
**Numéro de révision:** 5

**N° de la fiche signalétique:** CAN-0438  
**Date de révision:** 09-24-2018

---

garantit que cette information ou le produit peuvent être utilisées sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure un usage particulier et de l'information spécifique, sont expressément mentionnées sur l'étiquette du produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour leur propre usage particulier de ce produit. Si nécessaire, contactez Valent Canada, Inc. pour confirmer que vous avez l'étiquette du produit le plus courant et le FDS.

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à des fins différentes de celles et NE REMPLACE NI NE MODIFIE PMRA-APPROUVÉ (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette FDS fournit des informations sur l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités généralement de l'utilisation de produits de santé importante, la sécurité et.

L'étiquette du produit fournit des informations spécifiquement pour l'utilisation du produit dans le cours normal. Utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la PMRA sous l'autorité de la *Pest Control Products Act* grâce à l'étiquette du produit. Tous classification nécessaire de danger et l'utilisation de précaution appropriées, le stockage et informations sur l'élimination est présentée sur cette étiquette ou l'étiquetage accompagnant le pesticide ou à laquelle référence est faite sur l'étiquette. Il est une violation du droit fédéral d'utiliser un PMRA-produit pesticide homologué de toute manière incompatible avec son étiquetage.

2018 Valent Canada Inc.